

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	31 août 2016
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	26 août 2016

Référence	CM-CR-2016-005
État du document	Validé

Présents	Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER Jonathan HUET Corinne LUCAS Ludovic NADEAU	Claude NIOCHAUT Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoir	Patrick BARDE donne pouvoir à Patrick VABOIS Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU Clémentine BOURBON-DENIS donne pouvoir à Ludovic NADEAU	
Absents	Laurent DUMONT Josette MATTRAY Lydie ZIMMERMANN	
Secrétaire de séance	Lionel GAUTHIER	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
Début de séance	20H30	
Fin de séance	22H30	

ORDRE du JOUR

01 - Ouverture de séance.....	02
02 - Approbation du CR de la dernière séance en date du 9 juin 2016.....	02
03 - Délégation de Monsieur le Maire.....	02
04 – Budget 2016 : décision modificative n°1.....	02
05 – Création de poste : recrutement pour un accroissement d'activités.....	03
06 – Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un CUI.....	04
07 – Autorisation pour Monsieur le Maire à déposer le permis de construire relatif au projet bibliothèque, Sente des Ecoles.....	04
08 – Vente de terrain.....	04
09 – Nouvelle numérotation « Chemin de la Vallée ».....	04
10 – Modification du règlement intérieur cantine, garderie et périscolaire, article Facturation/prix.....	05
11 – CD28 : évolution et le devenir du réseau routier.....	05
12 – Chartres Métropole : modification statutaire.....	05
13 – Chartres Métropole : fonds de péréquation intercommunal et communal 2016.....	06
14 – Chartres Métropole : intégration de nouvelles communes.....	06
15 – SAEDEL : compte rendu annuel, opération centre bourg, contrat de Concession d'aménagement.....	07
16 - Informations diverses.....	07
17 - Clôture de séance.....	08



Monsieur le Maire procède à l'appel des élus et donne les pouvoirs qu'il a en sa possession : Patrick BARDE donne pouvoir à Patrick VABOIS, Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU, Clémentine BOURBON-DENIS donne pouvoir à Ludovic NADEAU.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 août 2016, le conseil municipal a été à nouveau convoqué, dans les mêmes formes, le mercredi 31 août 2016 à 20 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

DELIBERATION 2016-047

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Lionel GAUTHIER accepte le poste.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 9 juin 2016

Délibération 2016-048

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 9 juin 2016. Jonathan HUET souhaite préciser au point n°5 « *que le concept est intéressant, mais que le plan économique (loyer) doit être revu pour assurer la pérennité du projet.* »
Après ce rajout, Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations
Aucune n'étant faite.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

03. Délégation de Monsieur le Maire

Délibération 2016-049

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures.

Décision 2016-07 : convention relative à la transmission des avis électoraux et des bulletins état civil par internet à l'INSEE

Décision 2016-08 : convention d'occupation du sol terrain pour transformateur avec la Régie Syndicat Electrique

Décision 2016-09 : convention relative à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires avec Chartres Métropole

Décision 2016-10 : convention pour l'accès au système d'information géographique Infogeo28

Décision 2016-11 : procès-verbal de fin de travail avec Romain Danse concernant l'Agence Postale Communale

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

04. Budget 2016 : décision modificative n°1

Délibération 2016-050

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative, numéro 1.
Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic NADEAU.

SECTION de FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
D 023	Virement à la section d'investissement	8 727,00 €
	TOTAL en dépenses	8 727,00 €
R 7021	Ventes de récoltes	2 196,00 €
R 704	Travaux	5 171,00 €
R 7713	Libéralités reçues	1 360,00 €
	TOTAL en recettes	8 727,00 €
SECTION d'INVESTISSEMENT		
R 021	Virement de la section de fonctionnement	8 727,00 €
R 10226	Taxe d'aménagement	7 603,00 €
R 1323	Subvention département	601,00 €
	TOTAL en recettes	16 931,00 €
D 2111	Terrains nus	1 850,00 €
D 21318	Autres bâtiments publics	9 335,00 €
D 2151	Réseaux de voirie	2 836,00 €
D 21534	Réseaux d'électrification	2 296,00 €
D 21538	Autres réseaux	614,00 €
	TOTAL en dépenses	16 931,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
 - **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget 2016

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

05. Création de poste : recrutement pour un accroissement d'activités

Délibération 2016-051

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner qu'il habilite l'autorité territoriale à recruter sur le grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, Echelle 3, 1^{er} échelon.

L'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'en raison des activités périscolaires, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 1^{er} novembre 2016 au 7 juillet 2017.

Cet agent assurera les fonctions de surveillance périscolaire, cantine, garderie et transfert d'enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE CREER** un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 33,32 heures par semaine, temps annualisé et autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

- **DE FIXER** la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit : la rémunération de cet agent est fixée sur la base du 1^{er} échelon correspondant au grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, échelle 3, indice brut 340, majoré 321, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

06. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un contrat unique d'insertion

Délibération 2016-052

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à signer un contrat unique d'insertion.

Ce contrat unique d'insertion concerne un agent pour les services techniques.

Monsieur le Maire souligne que ce contrat est pris pour une durée de 2 ans avec une durée hebdomadaire de 20 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat unique d'insertion avec Pôle Emploi

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

07. Autorisation pour Monsieur le Maire à déposer le permis de construire relatif au projet bibliothèque, Sente des Ecoles

Délibération 2016-053

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à déposer la demande de permis de construire, valant autorisation de travaux, relatif au projet bibliothèque, Sente des Ecoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire valant autorisation de travaux relatif au projet bibliothèque

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

08. Vente de terrain

Délibération 2016-054

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à engager des négociations afin de céder le terrain cadastré AC110 d'une superficie de 319 m², à l'appui de l'estimation des Domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les négociations pour la vente de la parcelle AC110
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

09. Nouvelle numérotation « Chemin de la Vallée »

Délibération 2016-055

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'attribuer des numéros de rue, Chemin de la Vallée, suite à un partage de parcelle.

Monsieur le Maire précise les parcelles concernées et présente la nouvelle numérotation :

- La parcelle AC81, devient n°1 Chemin de la Vallée
- La parcelle AC80, devient n°3 Chemin de la Vallée
- La parcelle AC277, devient n°5 Chemin de la Vallée
- Les parcelles AC375 et 377, deviennent n°7 Chemin de la Vallée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **SE DECLARE** favorable pour cette numérotation « Chemin de la Vallée » (plan joint)

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

10. Modification du règlement intérieur cantine, garderie, et périscolaires, article facturation/prix

Délibération-2016-56

Monsieur le Maire laisse la parole à Nicolas VANNEAU.

Monsieur Vanneau informe les membres du conseil que de nombreux parents s'interrogent sur l'avis d'imposition à fournir en cas de divorce ou de séparation.

Monsieur Vanneau soumet les propositions aux membres du conseil, à savoir :

1 - Pour pouvoir bénéficier des tarifs Commune, un des parents doit avoir sa résidence principale sur la commune.

2 – Pour pouvoir bénéficier des tarifs par tranche, les revenus des 2 parents doivent être pris en compte. Pour les parents séparés, les revenus pris en compte sont ceux des parents ayant la garde (si garde alternée, l'avis d'imposition des 2 parents sera demandé)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** les propositions faites par Monsieur Vanneau, à savoir :

1 - Pour pouvoir bénéficier des tarifs Commune, un des parents doit avoir sa résidence principale sur la commune.

2 – Pour pouvoir bénéficier des tarifs par tranche, les revenus des 2 parents doivent être pris en compte. Pour les parents séparés, les revenus pris en compte sont ceux des parents ayant la garde (si garde alternée, l'avis d'imposition des 2 parents sera demandé)

- **PRECISE** que les règlements intérieurs vont être modifiés dans ce sens

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil

11. Conseil Départemental 28 : évolution et le devenir du réseau routier

Délibération-2016-57

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 17 juin dernier un courrier du Conseil Départemental concernant l'évolution et le devenir du réseau routier et transmet les propositions de sélection des routes départementales d'intérêt pour notre canton.

Le CD28 propose que l'essentiel des routes ainsi sélectionnées demeurent départementales et fassent l'objet d'une classification C5 correspondant à un niveau de service réduit au strict minimum (1 débroussaillage annuel, intervention d'entretien d'urgence) et que certaines routes supportant un trafic très réduit ou ne desservant qu'un petit hameau ou une ferme isolée, pourraient être reclassées dans le réseau communal, voire être limitée au trafic riverain ou agricole.

Monsieur le Maire présente l'extrait de la carte concernant la commune de Prunay le Gillon et la proposition de déclassement des routes départementales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'attendre

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil

12. Chartres Métropole : modifications statutaires – compétence supplémentaire : installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques

Délibération-2016-58

Monsieur le Maire a reçu en date du 8 juillet dernier un courrier de Chartres Métropole concernant une modification statutaire, compétence supplémentaire au titre de l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal à se prononcer sur cette nouvelle compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** la modification statutaire : installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil

13. Chartres Métropole : fonds de péréquation intercommunal et communal 2016

Délibération-2016-59

Par courrier du 14 juin 2016, l'Agglomération a été informée que l'ensemble intercommunal (communes et EPCI) de Chartres Métropole serait prélevé au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2016 pour 289 404 €.

Dans le cadre de la répartition du prélèvement du FPIC, la législation propose trois possibilités :

- Une répartition de droit commun impactant à la fois l'EPCI et les communs membres.
- Une répartition dérogatoire nécessitant le vote des assemblées ou la charge supportée par les communes peut être diminuée au maximum de 30% par rapport à la répartition de droit commun ;
- Une répartition dérogatoire dite « libre » fixée librement et soumise aux votes des assemblées dans les deux mois suivant la notification du Préfet.

L'assemblée délibérante de Chartres Métropole a adopté (délibération du 28/06/2016 n°CC2016/065 le principe qu'une répartition dérogatoire dite « libre » soit prévue pour 2016. L'EPCI prendra à sa charge pour 2016 l'intégralité du prélèvement ; les communes ne seront donc pas sollicitées.

Il est demandé comme le prévoit la réglementation que les communes de l'Agglomération valide ce principe de la répartition dérogatoire libre dans les 2 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** ce principe de la répartition dérogatoire libre dans les 2 mois.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil

14. Chartres Métropole : intégration de nouvelles communes

Délibération-2016-60

Par délibération en date du 28 juin 2016, et conformément à la procédure dérogatoire prévue à l'article 5214-26 du CGCT, Chartres métropole a approuvé les demandes d'adhésion de 21 communes qui de par leur proximité territoriale appartiennent à l'aire d'influence de l'agglomération chartraine et souhaitent faire bénéficier leurs habitants des politiques et services mis en œuvre par l'agglomération.

Il s'agit des communes d'Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, La Chapelle-d'Aunainville, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville (issue de la fusion Theuville-Pézy), Umpeau et Vitray-en-Beauce.

Il appartient maintenant aux communes membres de Chartres Métropole et aux communes candidates à l'intégration d'approuver l'extension de périmètre qui en résulte. Conformément à

l'article 5211-18 du CGCT, cette extension de périmètre doit être approuvée à la majorité qualifiée nécessaire à une création d'EPCI (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou 50% des communes représentant 2/3 de la population) et appréciée à l'échelle des 67 communes.

Considérant que l'agglomération de Chartres s'est toujours construite sur des démarches volontaires des communes, que ce périmètre est une échelle pertinente.

Considérant que ces communes constitueront avec les communes actuelles un territoire d'un seul tenant, sans discontinuité territoriale et sans enclave.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'extension de périmètre de Chartres métropole par admission des communes de :Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, La Chapelle-d'Aunainville, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville (issue de la fusion Theuville-Pézy), Umpeau et Vitray-en-Beauce.

ADOPTÉ à par 11 voix et 1 contre

15. SAEDEL : compte rendu annuel, opération centre bourg, contrat de concession d'aménagement

Délibération-2016-61

Monsieur le Maire a reçu en date du 22 juin dernier un courrier de la Saedel concernant le compte rendu annuel aux collectivités locale 2015 – Opération centre bourg – contrat de concession d'aménagement.

Monsieur le Maire présente le bilan détaillé HT et l'échéancier prévisionnel réalisé HT.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il se prononce sur ces documents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu annuel, opération centre bourg, contrat de concession d'aménagement (arrêt des comptes au 31 décembre 2015)

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil

16. Informations des différents départements communaux

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Préfecture

- Versement de 4 657€ au titre de la seconde part du fonds départemental de péréquation, enveloppe 2015
- Versement de 21 758€ au titre de la Dotation de Solidarité Rurale
- Versement de 76 227€ au titre de la Dotation Forfaitaire

CD28

- Versement de 24 500€ au titre du fonds départemental de péréquation 2015 et 4 657€ au titre de la 2^{ème} part reliquat 2015
- Versement de 1 049€ au titre du FDAIC2016 pour la sécurisation des abords de l'école Roger Judenne
- Versement de 1 103€ au titre du FDAIC2016 pour l'étude et l'élaboration d'aires
- Versement de 2 054€ au titre du FDAIC2016 pour l'aménagement d'un équipement sportif en plein air

Chartres métropole

- Versement de 19 148€ au titre du fonds de concours 2016 :
 - Parc de la Justice 6 846
 - Réfection voirie Chemin des Gravieres 5 297
 - Réalisation bordures de trottoirs 4 815
 - Equipements informatiques 2 190

Fiphfp

- Versement de 5 579.32€ au titre de la subvention de tutorat

Mise en place de l'Ent Beneylu School – année 2016/2017

Chartres Métropole

- natation scolaire – rentrée 216/2017 : à partir de la rentrée, l'enseignement de la natation concernera tous les élèves du CP au CE2 et au vu des créneaux restant disponibles, l'ensemble des CM1
- Remplacement d'abri bus, création d'arrêt et giration des cars Filibus ; nouvel arrêt « les Muids »

Divers courriers

- Remerciement prêt de matériel, l'aide pour l'installation et le versement de dons lors de la kermesse
- Nouvel mail adressé par Marylin ROINEAU concernant la sonnerie des cloches

Monsieur le Maire informe que les parents d'élèves ont été sensibilisé sur la sécurité et notamment le stationnement aux alentours des écoles. Les services de la gendarmerie vont patrouiller aux abords des écoles.

Dates à retenir :

- 3 et 10 septembre : réunion de quartier
- 17 septembre : rando-cyclo pédestre, le tour des Pruniers de France

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

Nicolas VANNEAU informe :

- l'effectif scolaire est stable par rapport à l'année dernière. Les activités périscolaires se font sur une seule journée, le jeudi. Divers travaux ont été réalisé pendant les congés (peinture, dalles, rideau...)

Jonathan HUET demande :

- si « sports en herbe » du mercredi a toujours lieu. Non, le centre du mercredi se passe à Sours, sa gestion est assurée par Chartres Métropole.

Didier RIVIERE souligne :

- que le grenier de la bibliothèque a été rangé cet été.

17. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.